SERVICE DE L'INFORMATIQUE

Conditions d'utilisation du VPN et des certificats

Extrait des articles de loi - Atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données

Article 323-1 : « Le fait d'accéder ou de se maintenir, frauduleusement, dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données est puni de deux ans d'emprisonnement et de 60 000 € d'amende. »

Article 323-2 : « Le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende. »

Article 323-3 : « Le fait d'introduire frauduleusement des données dans un système de traitement automatisé, d'extraire, de détenir, de reproduire, de transmettre, de supprimer ou de modifier frauduleusement les données qu'il contient est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende. »

Objet

Ce document a pour objet de définir les conditions d'utilisation des accès VPN et des certificats associés. Ces accès et certificats sont fournis par le service de l'informatique (SI) pour des personnels internes ou externes.

Sécurité du poste de travail de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à utiliser le VPN sur un poste de travail conforme aux règles de l'art de la sécurité. Il mettra en place les moyens nécessaires, techniques et organisationnels, pour s'assurer que ce poste de travail reste sécurisé dans le temps.

Sécurité des informations

L'utilisateur s'engage à prendre toutes les mesures utiles afin de préserver la sécurité des informations auxquelles il a accès. Il veillera notamment à ce qu'elles ne soient ni déformées, ni endommagées ni communiquées à des tiers non autorisés, et ce, de façon intentionnelle ou accidentelle. Il s'engage à détruire toutes les informations mis à sa disposition à la fin de la prestation ou de la convention.

Il s'engage à ne pas compromettre l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité du système d'information du SI.

Respect de la législation en vigueur

L'utilisateur, quelque soit son pays d'origine, s'engage à respecter la législation en vigueur en Polynésie française. Il veillera avant toute utilisation du VPN à se renseigner sur cette législation et notamment il prendra connaissance de la loi I&L du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et de l'existence des dispositions qui pourraient s'appliquer pour tout manquement de sa part ayant pour conséquence un manque de protection des données à caractère personnel.

Confidentialité des données

L'utilisateur veillera à contrôler la confidentialité, dissémination des données auxquelles il a accès. Il s'engage à ne pas prendre connaissance d'informations qui ne sont pas requises pour sa mission, son travail. S'il parvenait à accéder à des données/informations auxquelles il ne devrait pas accéder, l'utilisateur devra supprimer les éventuelles copies qu'il aurait effectué et contactera le SI par courriel (support@informatique.gov.pf) pour les informer de cet accès non autorisé.

L'utilisateur s'engage à suivre les bonnes pratiques concernant la politique du « bureau propre et de l'écran vide» (gestion des documents papiers, verrouiller sa session en cas d'absence, etc).

Analyses et contrôles

À la fois pour assurer un bon fonctionnement et une protection du réseau, le SI doit veiller au bon usage des ressources des utilisateurs. En conséquence, l'utilisation des ressources matérielles ou logicielles ainsi que les échanges via le réseau informatique sont analysés et contrôlés dans le respect de la législation applicable et notamment de la loi Informatique et Libertés.

Responsabilités

L'utilisateur du VPN est le seul responsable de l'utilisation du service d'accès par VPN.

Il est responsable du certificat nominatif que le SI lui a confié. Il s'engage notamment à ne pas partager son certificat et à le protéger.

Le SI peut suspendre l'accès VPN à un utilisateur si ce dernier ne respecte pas les conditions d'utilisation de ce document.

SERVICE DE L'INFORMATIQUE

Données personnelles

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné au **Gouvernement de la Polynésie française** pour une finalité de **Gestion des accès VPN.** Le destinataire des données est le **Service Informatique du gouvernement - Papeete – Tahiti.**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au **Service Informatique du gouvernement - Papeete – Tahiti.**

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Par la signature de ce document, l'utilisateur s'engage à utiliser les services VPN et son certificat conformément aux présentes conditions d'utilisation.

Nom et Prénom de l'utilisateur :

Adresse mail :

Société :

Plateforme(s) accédé(s) : FENIX DEV

Fait à le

Signature